Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 022-212203764-20260219-20260206-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-02-06

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 17
votants : 19

Séance du 19 février 2026

OBJET : contrat de maintenance des trois défibrillateurs

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 10 février 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, TREHOREL V, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : FRABOULET C. qui a donné pouvoir à LAINE S.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

Secrétaire de séance : BOIZARD Laure

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition de la société PLF SECOURS pour la maintenance des défibrillateurs.

Le contrat de maintenance prendra effet cette année pour un montant forfaitaire annuel de 70 € HT par équipement soit 210 € HT pour les trois défibrillateurs.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de maintenance.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 23 février 2026

Le Maire,